

SECTEUR 5. RUE DENISE LE GRAËT – LE FLOHIC



À proximité immédiate du centre-ville, le site vise à accueillir une vingtaine de nouvelles habitations. La proximité des services et des équipements doit être prise en compte dans la programmation urbaine. À ce titre, une offre de logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie peut être intégrée dans le programme. Une mixité de fonction, avec l'installation de bureaux, commerces ou services, est possible, notamment sur la partie ouest du site.

La partie est du site doit être préservée de toute urbanisation, compte tenu de la zone humide identifiée.

L'accès au site doit être prévu par le sud-ouest et l'aire de stationnement le long de la rue Denise Le Graët – Le Flohic. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :		0,91 hectare	
Répartition :			
80%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	20%	Naturel
Densité :		25 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		18	
Nombre de logements sociaux (min) :		3	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	